

Séance publique du 9 juillet 2002

Délibération n° 2002-0655

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Dardilly

objet : **Avenue de Verdun - Requalification - Présentation du projet général - Place Bayère - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la mise au point de son schéma de référence (1996-1998), la commune de Dardilly a affirmé le rôle majeur joué dans la planification de son développement par l'avenue de Verdun, voie de liaison nord-sud entre ses principaux bourgs et quartiers.

Voie départementale jusqu'à son intégration dans le domaine public communautaire le 1er janvier 2000, l'avenue de Verdun présente des caractéristiques routières en contradiction avec son statut au plan de déplacements de secteur (PDS) et avec la vocation de plusieurs espaces publics qu'elle traverse ou tangente.

La Communauté urbaine a engagé, en 1999, une étude de requalification de l'ensemble de l'avenue, aboutissant à la distinction entre les espaces de centralité (le bourg et le Barriot) et les sections courantes (à l'intérieur desquelles ont été identifiés des espaces devant faire l'objet d'un traitement spécifique : la gare des Mouilles, l'école Saint-Joseph, le Grégoire).

Des principes d'aménagement communs ont été mis en évidence, notamment la création d'un parcours deux-roues dans le sens sud-nord, chaque séquence à réaménager faisant ensuite l'objet d'un programme spécifique.

Une concertation préalable sur les objectifs des collectivités pour la requalification de l'ensemble de l'avenue a été menée en juin et septembre 2000. L'espace de centralité du Barriot a été identifié comme la première étape de la requalification. Les travaux, d'un montant de 700 000 €, ont été réalisés fin 2000-début 2001.

Intégrée à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2002-2007, la requalification de l'avenue de Verdun fait l'objet de trois inscriptions budgétaires :

- sous la forme d'une opération de voirie individualisée, d'un montant prévisionnel de 3 375 000 € pour l'ensemble des sections courantes ; une autorisation de programme partielle de 45 000 € a été individualisée pour cette opération lors du Conseil du 18 mars 2002,

- sous la forme d'une action de proximité concernant les abords de la gare des Mouilles (une autorisation de programme de 150 000 € a été individualisée lors Conseil du 18 mars 2002 - travaux en 2002, projet en cours de finalisation,

- au titre du domaine d'intervention urbanisme et espaces publics pour la place Bayère et ses abords (section mairie-poste de l'avenue) ; le montant prévisionnel de travaux est de 625 000 €.

Les modalités de la concertation :

Des trois opérations relevant de la requalification de l'avenue, seule celle concernant les sections courantes suppose, au vu de son montant prévisionnel, une phase d'enquête publique. Toutefois, en se basant sur l'antécédent de la concertation préalable et l'affichage jusqu'à présent d'un seul et même projet, il est proposé :

- d'intégrer la place Bayère à cette enquête publique,
- d'en exclure la gare des Mouilles (aménagement de sécurité à la suite d'un accident) dont le projet est en cours de finalisation.

L'aménagement de la place Bayère.

Les principales caractéristiques du programme d'aménagement sont les suivantes :

- l'intervention sur les vitesses par le resserrement des emprises de chaussée, le repositionnement du stationnement, le traitement des entrées et du carrefour avec la rue de la Mairie,
- la sécurisation des déplacements des piétons par l'élargissement des trottoirs, la création de quais pour les bus et le traitement renforcé des traversées pour piétons,
- la mise en valeur des équipements et des commerces par la création d'une place au pied de l'hôtel de ville et d'un mail pour piétons en rive ouest de l'avenue.

Ces éléments de programme ont été validés par la Commune en août 2001 et ont été précisés par l'étude de circulation menée par la direction de la voirie.

Il est proposé de valider ces éléments et d'autoriser l'individualisation d'autorisation de programme pour un montant global prévisionnel de 625 000 euros. Les crédits de paiement seront répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 60 000 euros en 2003 et 565 000 euros en 2004.

Le phasage de la requalification des sections courantes.

Il est proposé à titre indicatif de retenir le principe d'une réalisation en trois phases :

- phase 1 : section maison médicale-Barriot,
- phase 2 : section mairie/chemin des Trois Noyers (école et parc de stationnement),
- phase 3 : chemin des Trois Noyers-gare des Mouilles ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 18 mars 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE**Approuve :**

a) - l'intégration des travaux d'aménagement de la place Bayère à l'enquête publique concernant les sections courantes de l'avenue de Verdun,

b) - l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant de 625 000 euros pour le financement des travaux d'aménagement de la place Bayère. Les crédits de paiement seront répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 60 000 euros en 2003 et 565 000 euros en 2004,

c) - le principe d'une réalisation des sections courantes de l'avenue de Verdun en trois phases :

- phase 1 : section maison médicale/Barriot,
- phase 2 : section mairie/chemin des Trois Noyers (école et parc de stationnement),
- phase 3 : chemin des Trois Noyers/gare des Mouilles.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,